

Nom - Prénom N° Etudiant
Tél. Email(prénom.nom) :@universite-paris-saclay.fr

Enseignements	Choix	ECTS	CM	TD	Évaluations		Seuil de compensation
					Session 1	Session 2	
Semestre 3		30					10/20
Droit des contrats d'affaires		6	30		ECT	ET	7/20
Droit commun des contrats 1		4	18		ECT	ET	7/20
Droit international des contrats 1		6	30		ECT	ET	7/20
Droit européen des contrats		4	20		ECT	ET	7/20
Contrats de justice		2	15		ECT	ET	7/20
Pratique du contentieux contractuel		2	15		ECT	ET	7/20
Droit administratif des obligations		2	15		ECT	ET	7/20
Anglais juridique et droit anglais		4	30		ECI		7/20
Méthodologie de la recherche			2				
Aide à la recherche de stages et d'emplois (Lettre de motivation, entretiens, ...)			10				
Recherches sur banques de données				6			
Semestre 4		30					10/20
Droit commun des contrats 2		4	20		ECT	ET	7/20
Droit international des contrats 2		6	30		ECT	ET	7/20
Droit des contrats spéciaux		3	15		ECT	ET	7/20
Droit spécial des contrats et droit anglais des contrats		4	30		ECI		7/20
Exposé-discussion		6			Grand oral	Grand oral	7/20
Conférences d'ouverture			12				
Ateliers de rédaction de clauses			9				
1 UE au choix :							
Stage	☐	7			Rapport/ Soutenance	Rapport/ Soutenance	10/20
Mémoire de recherche	☐				Mémoire/ Soutenance	Rapport/ Soutenance	10/20
Total annuel		60					

Modalités de contrôle des connaissances :

ECT : Evaluation continue et terminale :

- Session 1 : 50% note contrôle continu + 50% note examen de fin de semestre.
- Session 2 : 50% note de contrôle continu de **session 1 reportée** et 50% note d'examen de session 2.

ET : Evaluation terminale :

- Session 1 : examen de fin de semestre
- Session 2 : examen de session 2.

ECI : Evaluation continue intégrale en une session unique :

- Session 1 : épreuves de contrôle continu (intégration d'une épreuve de "seconde chance" au cours de l'UE et avant la période des examens) qui donnent lieu à une note finale.
- Session 2 : report de la note de session 1 en session 2

Master 2 Droit des contrats internes et internationaux

Responsables pédagogiques : Hélène Aubry et Christophe Seraglini

Conditions de validation de l'année de Master 2:

- Les 2 semestres doivent être validés (moyenne égale ou supérieure à 10/20 et résultat « Admis ») ;
- Pas de compensation entre les semestres ;
- La compensation des UE est possible au sein de chaque semestre.
- Les UE dont le seuil de compensation est de 10/20, ne sont ni compensables ni compensantes.

Je soussigné(e)..... atteste avoir activé **mon compte Adonis (adresse mail Paris-Saclay)** via <https://adonis.universite-paris-saclay.fr/activation/> (unique contact pour toute communication administrative) et avoir pris connaissance du **Règlement des études** ainsi que des **modalités* particulières applicables à cette fiche pédagogique** consultables sur le site <https://www.jm.universite-paris-saclay.fr/formation/reglement-des-etudes-et-modalites-de-contrôle-des-connaissances-mcc>

Date et signature de l'étudiant